

CONTRAT D'INSCRIPTION AQUACYCLING

1. COORDONNÉES DE L'ABONNÉ

Nom : Téléphone :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

2. TARIFS

FORFAITS

Valable 1 an

Carte de 10 séances : 136,80 €

Non renouvelable,
une carte par contrat

1-

2-

3-

4-

5-

6-

7-

8-

9-

10-

3. RÈGLEMENT

- ☐ Espèces
- ☐ Carte bancaire
- ☐ Chèque de banque
- ☐ Chèque vacances

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT VALANT NOTICE D'INFORMATION

EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2024

4. CONDITIONS

Les cours d'Aquacycling se déroulent toute l'année, sauf vacances scolaires et fermeture technique.

Les dates précises seront établies par la direction. Nous sommes seuls garants du nombre de cours et de leur planification.

L'entrée dans le bassin se fait obligatoirement en présence du Maître-nageur.

À chaque cours, vous recevrez un bracelet à montrer obligatoirement au Maître-nageur.

L'accès aux vestiaires se fait 15 minutes avant le début de la séance.

Pour le bon déroulement du cours, il est demandé de respecter les horaires.

Aucun cours ne sera assuré pendant les vacances scolaires, jours fériés, problèmes techniques et fermetures techniques.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ

Possibilités de report si demande effectuée 48h avant la date de votre cours par mail : contact@lecap-sartrouville.fr

5. SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Le CAP se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses abonnés et les conditions d'hygiène.

6. ASSURANCES

Le CAP est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs des différents espaces ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du CAP ne font pas l'objet de surveillance ; l'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

L'abonné reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du présent contrat d'abonnement et des règlements intérieurs des différents espaces.

Fait au CAP, en 2 exemplaires dont un remis à l'abonné et un conservé par Le CAP.

Date :

Signature de l'abonné (*lu et approuvé*)